

BARNEVILLE

CARTERET



North West Picture © Pierre GEHANNE



2017

BULLETIN
MUNICIPAL



L'ATELIER FLEURI

Fleuriste - Décoratrice
www.latelier-fleuri.fr

- Ateliers d'art floral
- Mariages • Décoration de vitrines
- Evénements divers

3, rue de la République
50260 Bricquebec
Tél. 02 33 52 20 21

contact@latelier-fleuri.fr


Taxis de la Côte des Isles
Ambulances

7j/7



Conventionné PMR & CPAM

Véhicule 8 places - Circuits touristiques

02 33 04 61 02

8 rue du Becret - Barneville-Carteret

www.ambulances-taxis-cotedesisles.com



ID COIFF'

Dépositaire Produits l'Oréal
Couleur INOA - Fauteuil massant
Parking réservé à la clientèle

11, rue Hauvet 50270 BARNEVILLE CARTERET
02 33 04 96 19

RGE Me Nuisier
Hameli Noël

TRIKEVASION 50

- Baptême en trike
- Circuit touristique
- Idée cadeau d'anniversaire à partir de 8 ans
- Mariages



02 33 93 58 83
06 32 31 30 06

- Menuiserie PVC Alu • Combles
- Portails • Cloisons sèches
hamelin.noel@orange.fr

06 33 63 93 98
Mail : trikevasion.noel@hotmail.fr
www.trikevasion50.com

5, hameau es Roquier - 50260 RAUVILLE LA BIGOT

JardíBoís

Route de Saint Martin le Hebert
50260 BRICQUEBEC

02 33 03 58 47

06 82 82 01 46



> SOMMAIRE



03 Éditorial



04 Présentation



08 Travaux



12 Économie



14 Infos Diverses



16 État civil



17 Environnement



22 Civilité



24 Littoral



26 Associations



27 Numéros utiles



28 Portraits

Publication : Mairie de Barneville-Carteret • Rédaction :
Mairie de Barneville-Carteret • Directeur de la publication
et de la rédaction : Mairie de Barneville-Carteret • Régie
Publicitaire : Infocom Edition - Z.I. Les Paluds - BP
91416 - 13785 AUBAGNE Cedex Tél. : 04 42 32 85 92 - Site
Web : infocomedition.fr - Télécopie : 04 42 70 48 27
E.mail : contact@infocom-edition.fr • Photos : Mairie
de Barneville-Carteret • Maquettiste : Catherine Brauer
• Impression : Imprimerie spéciale de la société Infocom Edition
• Dépôt légal : 2017





Au moment où nous commençons à penser aux traditionnelles fêtes de fin d'année, ce qui me vient immédiatement à l'esprit pour cette année 2016 c'est qu'elle fut bien difficile...

Difficile parce que nous avons perdu beaucoup trop de nos amis et amies, difficile à cause du chômage et des souffrances de la vie pour beaucoup de nos concitoyens, difficile aussi parce que notre pays a été frappé par d'horribles attentats.

Chaque année, dans tout le pays, on commémore la libération, on écoute avec émotion les récits des survivants, on publie les photos qui témoignent de l'enthousiasme populaire. Seulement, on ne se rappelle pas toujours qu'après l'explosion de joie, la vie quotidienne a très vite repris son cours, avec les difficultés de tous ordres, les restrictions alimentaires, le logement, les joutes politiques, les conflits sociaux... Nous conviendrons que ce sont les aléas de la vie démocratique elle-même, où les confrontations interviennent au grand jour. Seulement, après 1945, il y avait un contexte nouveau. Les Français avaient compris, dans les souffrances et dans les deuils de quatre années d'oppression, que la République qui venait de ressusciter, n'allait pas de soi, qu'elle n'était pas une institution définitive, une icône immuable, mais qu'elle restait un idéal fragile et toujours menacé.

Quand viendra le temps des commémorations, des hommages aux victimes de ces ignobles attentats, c'est cette leçon que, trois quarts de siècle après, nous devrions enseigner en priorité à nos enfants et petits-enfants. Dans une République, le choc des idées, l'expression des convictions, la défense des intérêts de chacun sont légitimes. Mais à une condition : c'est que tout s'inscrive dans le cadre de la vie démocratique,



que toute effervescence soit canalisée par la notion du respect d'autrui et de la défense de l'intérêt général, par un attachement indéfectible à la Nation, à la Patrie. Le sport ne doit pas être le seul domaine où un peuple peut vibrer à l'unisson. Rappelons aux jeunes qu'au printemps 1944, la Libération a apporté l'ivresse de la liberté retrouvée, mais aussi une exigence de cohésion. Si, dans une République, les citoyens ne savent plus témoigner de tolérance, de leur volonté d'éradiquer tout fanatisme, du sens de la mesure dans leurs revendications, du sentiment de solidarité nationale, alors les promesses d'épanouissement et de progrès qu'apportait la République retrouvée ne manqueront pas de se flétrir et de disparaître.

Alors, au regard de ce qui précède, nos petits tracés d'élus sont bien dérisoires, évidemment. Pourtant, sur ce plan aussi, l'année fut difficile. Une très grande partie de nos ressources a été consommée dans la laborieuse mise en place d'une réforme territoriale un peu bâclée et trop précipitée alors que, dans le même temps, l'état continue de nous imposer des contraintes financières de plus en plus sévères.

Au 31 décembre 2016, la communauté de communes de la Cote des Isles disparaîtra et nous serons donc intégrés dans l'agglomération « Cotentin » qui regroupera 150 communes et 182000 habitants. Le siège administratif du « Cotentin » sera naturellement Cherbourg alors que le siège politique ou exécutif sera localisé à Valognes. Pour que cette intégration soit réussie et qu'elle soit à peu près transparente pour nos concitoyens il faudra, bien entendu, beaucoup de temps

et d'efforts. Saluons au passage tous les services municipaux et intercommunaux qui s'impliquent quotidiennement pour que cette grande mutation soit réussie. Il y a encore devant nous beaucoup de difficultés, beaucoup de travail mais au moins il est réconfortant de se dire que nous travaillons tous, dans l'intérêt général, pour un avenir plein d'espoir et que cette agglomération « Cotentin » sera une réelle opportunité pour toutes nos petites communes « rurales ».



PROTECTION ET RESTAURATION DU CAP DE CARTERET....

Bilan du plan de gestion 2003-2013

Les nombreux visiteurs qui passent par Barneville-Carteret iront sans aucun doute faire un tour au cap pour admirer le splendide panorama sur les îles anglo-normandes, les dunes perchées d'Hatainville et la côte des havres...

Véritable frontière entre le nord et le sud, c'est de ce point de vue unique qu'il est possible d'observer les deux visages de la côte ouest du Cotentin...

Au début des années 80, le Département de La Manche a mené une politique de protection de ses rivages aux côtés du Conservatoire du Littoral. La Côte des Isles a connu un programme d'acquisitions d'espaces naturels comme les dunes d'Hatainville ou de Lindbergh. Sur la commune de Barneville-Carteret, trois secteurs sont concernés : la flèche dunaire de Barneville bordant son havre, les dunes perchées de Carteret, et enfin le cap de Carteret.

Comme vous l'aurez sans aucun doute constaté, l'Espace Naturel Sensible du Cap de Carteret acquis en 1988 par le Département a connu quelques avancées significatives ces 15 dernières années dans sa préservation. Ces actions ont été mises en œuvre par son gestionnaire le Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de La Manche au travers de son antenne locale basée à Barneville.

De la restauration des murets au retour du pâturage comme outil de gestion conservatoire



Restauration des murets en 2007 © SyMEL

Dès 1997, le SyMEL a engagé la restauration des murets du cap. La première phase de travaux a concerné jusqu'en 2004 les murets bordant le chemin de ronde. De 2005 à 2008, la seconde phase de travaux s'est orientée vers les murets effondrés des falaises avant de leur redonner leur usage premier : un enclos pour le pâturage. En 2008, un petit troupeau de chèvres des fossés a réinvesti les lieux dans un



Troupeau de chèvres © SyMEL



objectif de restauration des « vires rocheuses », de petites pelouses riches en espèces végétales rares qui disparaissaient peu à peu sous une végétation spontanée....pour cause d'abandon du pâturage et de disparition des lapins de garenne.



Renouée à feuille de cerfeuil protégée en Basse Normandie © T.Bousquet CBNBN

Les chèvres se sont bien acclimatées aux falaises malgré quelques incidents liés à des chiens non tenus en laisse. Les suivis mis en œuvre par le SyMEL et le Conservatoire Botanique National de Basse Normandie ont livré des résultats encourageants avec le retour d'espèces non revues depuis des années ou aux populations très relictuelles. C'est le cas de la renouée à feuilles de cerfeuil présente uniquement en Normandie au Cap et dans une carrière du Calvados. Ces résultats renforcent l'intérêt du site dans la conservation écologique de nombreuses espèces végétales et animales menacées.



et le rare pipit maritime © SyMEL

La dernière tranche de murets a été restaurée en 2013 près de la Vieille Eglise et une première expérience d'entretien par des ânes a été menée en 2015. Cette restauration écologique a redonné au Cap un petit air d'antan....rappelant au passage son passé agricole si présent avant le développement balnéaire.

Vestiges archéologiques, restauration du patrimoine militaire ou religieux sont autant d'éléments pris en compte pour la préservation et la mise en valeur.

Fréquentation en hausse constante

Ancré dans un territoire misant fortement sur le développement touristique, la fréquentation du Cap de Carteret est en hausse constante depuis 2003 où la première étude chiffrait à près de 80 000 visiteurs¹ par an les falaises du cap. 10 ans après, de nouveaux éco compteurs ont été installés pour évaluer l'évolution de la fréquentation. En 2015, le nombre de passages est estimé entre 183 026 et 223 698 passages², soit une moyenne de 557 passages par jour et une augmentation de 13 % par rapport à 2014.



Les travaux sur les aires de stationnement en 2007 ©SyMEL



Cette hausse de la fréquentation n'est pas sans impact comme en témoigne l'érosion des sentiers, des aires naturelles de stationnement ou les toilettes sauvages durant la saison estivale. On peut donc s'interroger de son impact

¹ SyMEL, 2004

² Analyse Manche tourisme, 2015.



BOUCHERIE 1 et JP Coeuret CHARCUTERIE



Boucherie Charcuterie Coeuret

Ouvert de 8 h à 13 h et de 14 h à 20 h



02.33.53.81.24
24, place de l'Eglise
50270 BARNEVILLE-CARTERET

Tickets restaurants
Livraisons à domicile



Agence Cote des Isles

1 rue du Pic Mallet
5 rue de Paris
50270 BARNEVILLE CARTERET

Marie France LEBAS
Agent Immobilier
06 64 00 96 00

Tél. **02 33 04 91 65**
02 33 04 20 00

notre site : www.immo-cote-des-isles.fr

Cabinet Denis PICOT

Agent général
N° ORIAS 07 022 067



11 rue G. le Conquérant
50270 Barneville-Carteret
Tél. 02 33 52 13 10
Fax : 02 33 52 11 90

Allianz 

h950691@agents.allianz.fr - www.allianz.fr/picotd

Crédit Mutuel



BARNEVILLE - CARTERET **ST SAUVEUR LE VICOMTE**
20, place de l'Eglise 22 rue Raoul Hersan
50270 Barneville Bourg 50390 près de la gendarmerie
02 33 08 12 80 **02 33 01 11 02**

automotoecolecotedesisles.com

PERMIS : voiture - moto - remorque - scooter
autoecoledegresille@free.fr

MAUGER



Dominique

PLOMBERIE - CHAUFFAGE - SANITAIRE
Neuf et Rénovation

Les Hameaux - 15, route de la Libération
50270 BARNEVILLE - CARTERET **02 33 53 82 48**

POULAIN

S.A.R.L.

BATIMENT

Menuiserie - Charpente - Maçonnerie - Isolation
Tél. **02 33 04 63 53**



50270 Les Moitiers-d'Allonne
www.poulain-batiment-ouvertures.com



FENÊTRES
PORTES
VOILETS
PORTAILS

EPICERIE HAUTE MAREE

Livraison à domicile gratuite

BARAQUE À FRITES L'ÉTÉ
TERRASSE
PARKING

57 avenue de la mer
50270 BARNEVILLE CARTERET

Tél. **09 51 08 14 55**
ou **06 11 45 17 01**

Été : 8h / 21h
Hiver : 8h / 13h et 16h / 20h
Fermé le lundi



sur le patrimoine naturel du site. Quelques mesures réglementaires ont été mises en œuvre comme l'encadrement du décollage des parapentes en saison de nidification et en partenariat avec l'association Cotentin Vol Libre. Organiser cette fréquentation est donc indispensable afin de concilier ouverture du site au public et préservation de son riche mais fragile patrimoine.

Le réaménagement des aires de stationnement mené à partir de 2007 a atteint son objectif en supprimant l'accès à la pointe des véhicules, et en faisant de l'aire du carrefour de France, l'aire principale du site. L'installation d'un portail symbolique n'a fait qu'inciter les visiteurs à s'y garer et à s'y rendre à pied mettant ainsi les stationnements sauvages et anarchiques qui existaient par le passé.

Poursuivre un engagement collectif

Sur la période 2003-2013, le bilan financier global pour la restauration du cap est de l'ordre de 492 000 euros³. Près de 57 % du budget est lié à l'entretien et à la maintenance, 17% à la gestion des habitats, des espèces et des paysages, 16% aux coûts salariaux pour la mise en œuvre, 7 % à la fréquentation, l'accueil et la pédagogie et 2 % au suivi écologique. L'aménagement des aires naturelles de stationnement a représenté le plus lourd investissement financier dans l'aménagement du site.

L'année 2016 marque le départ de la rédaction d'un second plan de gestion rédigé en concertation par le SyMEL et planifié pour les 10 prochaines années. Dans la continuité du premier document, il visera à garantir la préservation des intérêts écologiques, historiques et culturels du site en poursuivant et en confortant les actions engagées.

Quelques pistes d'actions sont d'ores et déjà évoquées : la valorisation du site par un



La route du phare © SyMEL et le phare vu du ciel ©F.Levalet



complément et un renouveau de la signalétique, l'entretien et la restauration des sentiers et de la route d'accès au phare ou encore la remise en pâturage de l'herbage de la Vieille Eglise.

Avec 6000 visiteurs pour cette première saison estivale, l'ouverture du phare au public par les collectivités locales apparaît comme une suite logique au travail engagé dans la restauration du Cap de Carteret, mais elle engendra sans doute un afflux supplémentaire de visiteurs souvent ébahis par ces grands espaces de nature maritime restés préservés...

L'intégration du projet du phare à la gestion du site apparaît donc comme une évidence en continuant de réunir tous les acteurs concernés autour d'un projet partagé : la protection et la mise en valeur du Cap de Carteret et plus globalement des espaces naturels sensibles du littoral de la Côte des Isles qui contribuent largement à l'attractivité touristique du territoire et de son cadre de vie.

Yann MOUCHEL,
Garde du Littoral
Rivages de la Côte des Isles
« Syndicat Mixte Espaces
Littoraux de La Manche »,
yann.mouchel@manche.fr
06 32 64 71 89
www.symel.fr

³Evaluation du plan de gestion 2013, A.Garcia, SyMEL



AVANT-PROJET EXTENSION PORTUAIRE

CONTEXTE

Le port de Barneville-Carteret

Aujourd'hui, le port regroupe plusieurs activités maritimes :

- la plaisance, qui représente 450 navires (360 places dans le bassin à flot et 90 places dans la zone d'échouage). Environ 800 navires visiteurs y séjournent chaque année. Depuis 2015 un port à sec a été mis en service sur le terre-plein portuaire,

Le projet d'aménagement et de développement du port départemental de Barneville-Carteret entre dans le cadre du «plan nautisme» retenu au titre des orientations stratégiques du département de la Manche. Il s'inscrit parmi les principaux projets portuaires du département en matière d'extension des capacités d'accueil de la plaisance dans le Département de la Manche.

- la pêche, comporte une vingtaine de navires, qui accostent et débarquent leurs produits diversifiés. Quelques bateaux de pêche des îles Anglo-normandes y débarquent leurs

produits. Le port est un point de débarque agréé,

- les liaisons maritimes, avec les îles anglo-normandes (environ 20000 passages/an),
- l'apprentissage de la voile et de l'aviron, avec le nouveau bâtiment du pôle nautique qui a été mis en service en 2015.

Ces activités maritimes renforcent l'attractivité et les retombées touristiques et économiques, directes, indirectes et induites, à l'échelle de la station balnéaire mais également au niveau départemental.

Une liste d'attente est importante grâce à l'attractivité du bassin de navigation anglo-normand. Toutefois la capacité d'accueil des 450 navires de plaisance n'engendre pas de retombées économiques à la

hauteur des dépenses d'entretien et de fonctionnement (ensablement) qui seraient mieux compensées avec une capacité d'accueil supérieure.

LES OBJECTIFS

• • •

Cette mise en eau du chenal favorisera (entre autres) :

> **L'augmentation de la capacité d'accueil** (+ 320) des navires de plaisance et de grande plaisance (soit 770 emplacements à flot au total) et donc des retombées économiques directes,

> **le développement de l'attractivité touristique** de la station balnéaire et pour tout le territoire,

> **le développement de la structure du pôle nautique** grâce à un plan d'eau permanent (même à marée basse) pour l'apprentissage de la voile légère et les mises à l'eau des bateaux écoles,

> l'accueil et l'**abri des navires de pêche** pendant les tempêtes,

> **la suppression de certains dépôts d'algues** dans le chenal.



CONCLUSION

Etude de faisabilité du projet

- 1 > Un aménagement raisonné en utilisant les espaces existants (déplacement du seuil, enlèvement de sédiments et équipement de pontons),
- 2 > Des expertises préalables qui ne relèvent pas d'objection majeure au principe d'aménagement avec un fonctionnement hydraulique du havre sans modification,
- 3 > Ce qui reste à faire :
 - 2017 : étude d'impact et enquête publique ;
 - 2018 : validation administrative ;
 - 2019 : consultation des entreprises et réalisation des travaux ;
 - début 2020 : mise en service.

2 expertises ont déjà été réalisées pour considérer le contexte environnemental

- > Incidences hydrodynamiques et hydrosédimentaires (courants, agitation, sédimentation) par un consultant en génie côtier.
- > Caractérisation des habitats naturels susceptibles d'être impactés «Groupe d'étude des milieux estuariens et littoraux» (GEMEL),



PORT – PRINCIPE D'AMENAGEMENT – MAREE BASSE



LA SALLE DES DOUITS SE REFAIT UNE JEUNESSE !

Bâtiment bien connu de notre commune, longtemps appelé la « salle des jeunes », La salle des Douits existe depuis les années 60, construite en même temps que le centre d'accueil Eugène Godey qui la jouxte.

Cette salle a accueilli de nombreuses fêtes, de nombreux spectacles, des AG, des salons, des cérémonies, des mariages...

Après une première rénovation et extension dans les années 90 puis une rénovation de la toiture il y a quelques années, Cette salle méritait d'être remise au goût du jour et adaptée à de nouvelles fonctionnalités. Ce choix de rénovation n'allait pas de soi au début, puisque nous nous étions engagés à travailler sur un projet de nouvel espace culturel, plus grand, plus polyvalent. Les contraintes budgétaires en ont décidé autrement et, au-delà du simple aspect financier, plusieurs critères nous ont dirigé vers cette solution :

- Il existe sur le territoire de la Côte des Isles, et à proximité immédiate de Barneville-Carteret, deux salles communales entièrement équipées et sous exploitées pouvant accueillir des mariages, des communions, etc.
- Il existe à Les Pieux une très grande salle de spectacle également sous exploitée qui ne nous incitait pas à aller dans le même sens.
- Le coût d'exploitation d'un tel équipement était disproportionné pour notre commune.

Voici donc la salle des Douits version 2.0 avec un chantier en trois phases :

- **2015** : Mise aux normes des toilettes ; Rénovation du plafond et de l'éclairage de la salle ; Rénovation du hall d'accueil.
- **2016** : Mise aux normes des portes coupe feu ; Rénovation du chauffage ; Rénovation des murs de la salle ; Rénovation de la cage scénique ; Nouveau système de sonorisation ; Création d'une régie déportée pour les spectacles ; Mise en place d'un système d'éclairage scénique ; Nouveau rideau de scène et pendillons de scène ; rideau occultant et insonorisant enfermant la salle au niveau des baies vitrées ; Réaménagement d'une salle réservée aux équipements.
- **2017** : Installation d'une VMC ; Création d'une loge dans la petite salle du fond ; rénovation du local plonge.

La salle des Douits sera ainsi opérationnelle pour recevoir des spectacles, des conventions, des assemblées générales, des cérémonies, des salons et des séminaires.

Vous aurez l'occasion de voir le travail réalisé lors des vœux du Maire à la population en janvier prochain.



Skate Park @ Barneville-Carteret... On y est presque !

Deux ans et demi de travail pour aboutir à un projet jugé par les élus, les concepteurs, les futurs utilisateurs comme polyvalent et adapté à notre commune.

Polyvalent parce qu'il intègre la pluridisciplinarité avec la pratique du bmx, du skate, de la trottinette ou du roller. Polyvalent parce que ce sera un équipement ouvert et accessible à tous les âges et surtout du débutant au confirmé.

Cet équipement nous l'avons proposé et porté car il correspondait à une attente forte de la jeunesse locale à qui on a fait des promesses depuis près de trente ans sans jamais rien faire.

Il répondra ainsi à cette demande qui est aussi une exigence pour demain si nous voulons pouvoir attirer de nouvelles familles en résidence à Barneville-Carteret.

Ça sera également un outil très fort pour notre politique touristique avec deux leviers importants :

1. De par sa conception, le skate park sera en mesure d'attirer jeunes et moins jeunes, ceux qu'on appelle les riders, qui sont de véritables sportifs avertis et qui traversent la France pour tester un équipement qui sera différent des autres. Cette attraction nous donnera une visibilité dans le domaine sportif que nous n'avions pas encore.
2. De plus en plus les familles, lorsqu'elles choisissent leur destination de vacances, sont



très attentives aux labels, à la qualité des services et aux prestations offertes pour chacun de leurs membres (parents, adolescents, enfants). Cet outil nous permettra de combler en partie un manque cruel en termes de loisirs offerts aux adolescents. Répondre à cette demande, c'est s'assurer de pouvoir attirer davantage de familles dans notre destination touristique qui, rappelons-le, a fait le choix stratégique de la famille comme cible à privilégier.

Côté technique & pratique...

- **Où ?** Le Skate Park sera positionné en continuité du City Park. Un aménagement piéton permettra à terme de relier la salle de sport au sud du lotissement des résidences Rondreux.
- **Quelle superficie ?** Il s'étendra sur environ 900m² et permettra l'aménagement futur d'une aire de jeux pour les enfants dans ce nouveau quartier de la commune
- **Quoi ?** 12 points de pratiques sont prévus sur cet équipement dont le fameux Bowl !
- **Pourquoi en béton ?** Pour deux raisons essentielles : un équipement béton absorbe les bruits et ne provoque pas de nuisances sonores et parce qu'un équipement en bois dans nos contrées humides est compliqué d'entretien obligeant à renouveler les modules régulièrement.

Budget & planning...

Le Skate park a été estimé à 212000 euros, rentrant ainsi dans l'enveloppe que nous nous étions fixée.

Le financement de cet équipement, qui reste à valider, se répartit de la façon suivante :

- L'Etat, dans le cadre de la DETR : 50ke (23.58%)
- L'Union Européenne, dans le cadre du fond Leader : 40ke (18.87%)
- Le Député Stéphane Travert, dans le cadre de la réserve parlementaire : 6ke (2.83%)
- La Région, dans le cadre de sa politique touristique : 40ke (18.87%)
- La Commune de Barneville-Carteret : 76ke (35.85%)

Si les financements sont confirmés (à l'heure où nous imprimons, il nous manque la réponse de la région Normandie), les appels d'offres pourront être lancés avant la fin de l'année avec une fin de chantier d'ici le mois de mai ou juin 2017.

TRAVAUX



Dans notre précédente édition du mois d'avril, nous vous annonçons 2016 comme une année stratégique pour le tourisme à Barneville-Carteret en égrenant les différentes réalisations prévues sur notre commune (bandes cyclables, ouverture du phare, rénovation d'équipements, signalétique, etc.).

D'autres décisions importantes sont venues se greffer à cette stratégie...

SPOTT : Kesako ?

En 2015 le Département de la Manche a signé un contrat appelé SPOTT » (contrat de Structuration de Pôles Touristiques Territoriaux), lancé par l'État. Ce contrat, qui implique aussi bien des acteurs publics que des socioprofessionnels et qui ambitionne de faire de la Manche « *une destination écotouristique à valoriser* », a retenu l'attention de l'Etat (comme 11 autres territoires en France seulement, parmi de nombreuses candidatures).

Plusieurs axes de travail ont été définis au sein de ce contrat, tels que l'itinérance, le nautisme, le numérique mais également les stations balnéaires, et c'est à ce titre que l'Office de Tourisme et la commune de Barneville-Carteret sont acteurs de ce contrat en co-pilotant le groupe de travail des Stations Balnéaires.

Depuis un an ce groupe de travail a planché sur quatre axes : La montée en gamme des stations par leur aménagement urbain, la démarche Qualité Accueil, la mise en réseau des stations et l'animation des stations.

Quels sont les premiers effets pour notre commune ?

➤ Au même titre que Saint Pair sur Mer, Barneville-Carteret a été choisie comme station pilote pour mettre en œuvre le contrat Spott « Balnéaire »

➤ La station, comme le reste de la côte des isles, est rentrée dans une veille économique visant à présenter notre territoire à d'éventuels investisseurs, générateurs d'emplois. Un travail étroit et constant s'est établi avec Manche Tourisme dans ce sens.

➤ Le conseil municipal a voté en juin la réalisation d'une étude urbanistique visant à établir un projet d'aménagement de notre commune. Cette étude devra nous proposer un programme sur 8 ou 10 ans qui devra prendre en compte un certain nombre de problématiques : unité urbaine de la station, amélioration de nos entrées d'agglomération, réfléchir à la problématique de circulation, comment gérer et intégrer dans le paysage les poches de stationnement, développer un plan de déplacement doux, requalifier les fronts de mer de Barneville plage et de Carteret. Cette étude, lorsqu'elle sera aboutie, sera présentée à la population de Barneville-Carteret.

➤ Le 17 octobre dernier se sont tenues des assises réunissant au Pôle Nautique une grande partie des acteurs du tourisme sur la Côte des Isles pour une présentation de la démarche Qualité accueil par les services de l'Etat, gage à terme d'une fidélisation de notre clientèle.

➤ La commune a recruté une chargée de mission Tourisme & Communication qui a travaillé entre autres sur le projet d'ouverture du phare, le Tour de France et les labels de la station. Aujourd'hui un gros travail sur l'amélioration de notre communication et la visibilité de notre station est en œuvre. Cette action s'inscrit dans la même logique développée par les stratégies définies par Manche Tourisme et la communauté de communes.

➤ Enfin, la commune travaille sur un projet ambitieux de renouvellement et de développement des animations pour que notre station puisse être animée tout au long de l'année.

Jamais un programme aussi complet n'avait été entrepris par la commune. L'objectif étant de renforcer notre notoriété, attirer une clientèle nouvelle et la fidéliser, avec pour conséquence la création d'emplois et le rajeunissement de notre population.



L'EAU POTABLE À BARNEVILLE-CARTERET



L'alimentation en eau potable fut longtemps une préoccupation majeure des diverses municipalités. De nombreux habitants et résidents secondaires se souviennent des mesures de restriction qui étaient prises certains étés. Le problème fut vraiment réglé au milieu des années 1980, grâce à la diversification des apports.

- Les structures :

A- La Mairie exploite en régie le puits du lâche-poulain, situé dans les dunes qui mènent à Hatainville. La production varie selon les années. Elle fut de 76.000m³ en 2014, de 71.500 en 2015. Ce qui représente le tiers de nos besoins.

B - Le plus gros fournisseur est le Syndicat Mixte de Production de la Côte des Isles, qui regroupe le SIAEP-syndicat intercommunal d'eau potable- de Portbail, le SIAEP de la Scye, et la commune de Barneville-Carteret soit une vingtaine de communes, en majorité de la Côte des Isles.

760.000m³ desservent 35.000 habitants. Notre commune lui achète 140.000m³

L'eau est pompée dans les marais de Pierrepont.

C- Pour faire l'appoint, de modestes quantités sont achetées à la SIAEP de la Scye, rivière de 26 kilomètres, coulant de Pierreville à Néhou.

En 2015, on lui acheta 283 m³.

Au total, le volume d'eau potable distribué dans la commune s'est élevé à 200.000 m³ en 2014 et à près de 220.000 en 2015.

- Les tarifs :

Le tarif fixé par la commune est de 1€45 le m³ jusqu'à 100m³ et de 1€41 le m³ au-delà de 100 m³

Mais, en ajoutant la TVA et la redevance de pollution domestique, le prix facturé est de l'ordre de 1,83 €/m³ Si l'on compare avec les tarifs pratiqués dans les collectivités voisines,

on peut constater que nous sommes parmi les moins chères.

- Qualité :

Toutes les analyses effectuées donnent des résultats excellents. Signalons en particulier les taux de nitrate qui restent inférieurs à 5mg/ litre, alors que les taux admis sont de 50mg/litre.

- Organisation :

En raison de l'émiettement constaté sur le territoire, le besoin s'est fait sentir de procéder à des regroupements permettant de rationaliser davantage l'exploitation. C'est ainsi que fut créé en 2012 le SDEAU50, regroupant des syndicats volontaires sur l'ensemble de la Manche. Le SDEAU 50 a désormais une compétence à la carte portant sur la totalité du circuit de production et de distribution. Fin 2015, le SDEAU 50 comptait 79 collectivités adhérentes. La Municipalité a voté son adhésion au SDEAU pour le 1er janvier prochain.

Cette adhésion entrainera la création d'un CLEP-Conseil local d'eau potable- regroupant tous les acteurs locaux : les syndicats de Portbail, de la Scye, de la côte des Isles, ainsi que notre commune. Ce regroupement permettra une réelle mutualisation des moyens, sans nous faire perdre les avantages de la proximité. Car, au sein du SDEAU, l'échelon local garde une autonomie certaine, notamment dans la fixation des programmes et des tarifs.

Cependant, la loi Notre prévoit que la compétence eau potable doit passer le 1er janvier 2020 au plus tard à la communauté de communes, c'est-à-dire, pour nous, à la communauté du grand Cotentin.

Reprenant les vœux de l'Association des Maires de France, nous souhaitons que la loi s'applique avec plus de souplesse empirique que de rigueur théorique, afin que ne soient pas compromis les avantages que l'organisation actuelle nous procure.

Cl. Dupont

Mise en garde : les services municipaux constatent que le volume des fuites augmente chez les particuliers. Chaque jour, on décèle une moyenne de 10m³ de fuite dans le seul bourg de Barneville. Soyez attentifs, et surtout, prenez la précaution de fermer le robinet d'alimentation à chacun de vos départs.

ÉCONOMIE



Après le temps des cerises, la saison des prunes

Cet été, quelques concitoyens et touristes se sont plaints publiquement, ou directement auprès de la mairie, de ce que les sanctions prévues par le Code de la Route sont appliquées dans la commune sans discernement et avec une extrême sévérité en raison du montant important de l'amende.

Les plaignants se sont exprimés aussi parfois par écrit de manière anonyme, insultante et quelquefois menaçante.

Nul doute que seul l'anonymat permet un tel courage...

Ce sont sûrement les mêmes d'ailleurs qui fustigent le laxisme des tribunaux en matière de petites infractions pénales.

L'ordre public est donc regardé par certains comme une notion totalement subjective qui doit varier selon que l'on est soi-même fautif ou pas.

Dans le premier cas, la plus parfaite indulgence serait de mise, dans le second, la plus grande sévérité devrait s'appliquer. Enfin, passons !

Il convient donc de rappeler les points suivants à tous les conducteurs jeunes ou moins jeunes :

- qu'un stationnement considéré comme « très gênant » est passible - depuis l'an dernier seulement - d'une amende forfaitaire de 135 € : donc, pas de « fourchette » prévue par le Code de la Route, juste un seul montant d'amende, minorable ou majorable selon que l'on s'en acquitte tôt ou tard.
- que ce n'est pas le Maire qui constate l'infraction et inflige les amendes mais la Gendarmerie et autres forces de l'ordre dont c'est d'ailleurs l'une des fonctions.
- qu'une contravention est toujours contestable devant un tribunal.

Enfin, gardons à l'esprit que le respect des règles de circulation et de stationnement constitue le pilier de la sécurité routière.

Jean-Pierre Laurent.



Les WEBCAMS débarquent

Dans la continuité de la démarche de mieux vendre notre destination, la commune a installé deux webcams.



Ainsi une webcam permet de visualiser en direct et en panoramique par un large balayage l'ensemble de la commune et même Jersey ! Quant à la seconde, elle permet aux pratiquants de sports nautiques et aux plaisanciers de voir l'état de la mer.

Voilà aussi une autre bonne solution pour aider nos amis sportifs et résidents secondaires à venir nous rendre visite le temps d'un week-end !

Ces caméras sont visibles directement sur le site web de la mairie ou encore sur le site viewsurf.

Grâce au partenariat Viewsurf, vous verrez peut-être notre belle station dans les bulletins météo des chaînes TV...



Naissances

GUERIN Mathis Paul Yves Jean-François	23/03/2016
GUERIN Nathan Loïc Olivier Joseph	23/03/2016
HAMEL Mattéo Marcel Bruno	23/03/2016
ROMERO Gabriel Stéphane Franck	30/03/2016
CHUTAUX Hunkas Jean-Pierre Noanji Junior.....	31/03/2016
PERRINE Cléance Emilienne Deborah.....	08/05/2016
BUISSON Marin Matheo	22/05/2016

Mariages

TROMBETTA Fabien François Vincent	
BRISSET Emeline Martine Isabelle	02/04/2016
LEFEBVRE Marc Etienne	
LEFEBVRE Julie Marie Odile.....	09/04/2016
MAITREJEAN Agnes Marthe	
BELLEC Philippe	16/04/2016
DUVAL Guy Marie Olivier	
DINET Isabelle Claudine Suzanne	14/05/2016
BOVAR Odile	
STÉVENIN Jacques Jean Georges	14/05/2016
BONON Alexis Christophe Pierre	
AUBONNET Victoire Edith Pauline Marie.....	04/06/2016
LECLUZE Marjorie Judith Sophie Renée	
LECHAP Laurent	25/06/2016
SCHMITT Sarah Hildegard	
MESNIL Romain Christophe Etienne	02/07/2016
RAOUL Aurélie Christelle Stéphanie	
LETERRIER Fabien Bernard François.....	09/07/2016
NIEDERMAYER Hélène Claire	
RIVARD Jonathan Pierre Joseph Amand.....	15/07/2016
EULLER Sophie Maria	
HUMER Marcus.....	22/07/2016
WIELICZKO Guillaume Antoine Denis	
JUNCKER Oriane Véronique	23/07/2016
LE COUTOUR Benoît Jean Louis	
ANQUETIL Severine Géraldine Murielle.....	06/08/2016
GALOPIN Olivier Claude Jean Henri	
MARAIS Evelyne Christine Yvette	06/08/2016
DESRUES Dorothée Natacha	
GAUVAIN Michaël Roger André.....	06/08/2016
DUPONT Adelaïde Jocelyne Isabelle	
HIRSON Julien	13/08/2016
BENEZET-TOULZE Grégoire Louis Marie	
SALMON Zoé Louise Jane Clare	20/08/2016
VARRON Tracy Sandra Natasha	
BEAUMONT Julien Christian Jean.....	20/08/2016
HANNART Marion Louise Amicie	
HULSMANN Jeroen Jaap Wim.....	26/08/2016

Décès

HALLOT Marcel Aimable Octave.....	27/03/2016
VRAC Victorine Pauline Louise Ep.LEBRANCHU.....	04/04/2016
ROGER Serge Jean	02/05/2016
HÉRIN Lina Marcelle Ep.GENEIX.....	13/05/2016
VASSELIN Paul Arsène Joseph	28/05/2016
MARTIN Gabrielle Marie-Louise Albertine Ep.SURCOUF.....	28/05/2016
MOREAU Andrée Henriette Fernande Ep.SAGOT.....	01/06/2016
FLAMBARD Charles Marcel Albert.....	04/06/2016
BONNEMAIS Louis Jean Auguste	06/07/2016
MULOT Simonne Marthe Marie Ep.BONVALET.....	10/07/2016
LHIVER Serge Léon Marcel	16/07/2016
CAUCHON Micheline Françoise Nathalie Ep.DIALLO.....	02/08/2016
MESLET Rémi Louis Marcel	18/08/2016
MESLIN Yvonne Eugénie Augustine Ep.LEVAVASSEUR.....	28/08/2016
LECARRIÉ Bernard Armand	29/08/2016

Transcription de décès

BAUDOIN Henri Louis Ernest	23/03/2016
DOUMENG Pierre Claude	19/03/2016
BEY Roger	06/04/2016
LE BRUN Yvon Joseph François.....	11/04/2016
LETOUZÉ Geneviève Henriette Marie Hélène Ep.NIGEN	19/04/2016
LAGACHE Marc Alphonse Abel.....	29/04/2016
LECHEVALLIER Germaine Louise Ernestine Ep.SIMON	02/05/2016
LEDARD Albert Louis Aimable	13/05/2016
CHATIGNON Paule	21/06/2016
BRUNEAUX Janine Marie Georgette Ep.CAHAN	23/06/2016
FRANCOIS-EUGÈNE DIT PIERREGINE Raymond Michel	24/06/2016
PIROT Edith Marguerite Marie-Joëlle Gilberte.....	28/06/2016
LEGOUIX Marie Emilienne Julia Alphonsine Ep.GOSSELIN.....	19/07/2016
LYPCA Stephan Yves Jules	23/07/2016
NOBLET Yvonic Auguste Raymond.....	04/08/2016
MORELLI Marius Benoît Antonio.....	19/08/2016
LETELLIER Claude André Alain.....	22/08/2016
LANGLOIS Guy Georges.....	23/08/2016
BELLEVILLE Guy Edmond René.....	30/08/2016
ARNAUD Michel Louis Adrien.....	27/04/2016



OBLIGATIONS DES PROPRIÉTAIRES

Entretien des terrains non bâtis situés en zone d'habitations



Débroussaillage et protection de l'environnement :

Un maire doit faire respecter l'obligation d'entretien et la sécurisation des terrains privés dès lors qu'il existe un risque pour le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Mais différents fondements juridiques sont envisageables. Une procédure avec exécution d'office peut être mise en œuvre pour les terrains non construits situés dans les zones d'habitation. Le cas se rencontre fréquemment dans des lotissements pour les parcelles qui ne sont pas encore construites.

L'obligation d'entretien

L'article L.2213-25 du code général des collectivités territoriales prévoit une obligation pour le propriétaire (ou ses ayants droit) d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers et usines lui appartenant.

Les pouvoirs du maire et la procédure

Faute d'entretien de ce terrain, le maire peut, pour des motifs d'environnement, notifier au propriétaire, par arrêté, l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état du terrain, après mise en demeure. Ces dispositions peuvent, notamment, concerner le

débroussaillage d'un terrain laissé en friche. Si au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état du terrain prescrits n'ont pas été effectués, le maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit.

Si le propriétaire ou, en cas d'indivision, un ou plusieurs des indivisaires n'ont pu être identifiés, la notification les concernant est valablement faite à la mairie.

Sanction

Des sanctions pénales sont par ailleurs prévues à l'encontre des propriétaires défaillants. Ils encourent dans un premier temps une amende allant de 750 à 1 500 €. Et si leur mise en demeure reste sans effet, ils peuvent en outre être condamnés à une amende maximale de 30 € par mètre carré.

PLANTATIONS EN BORDURE DU DOMAINE PUBLIC « ÉLAGAGE »

Il est rappelé aux propriétaires, locataires, agriculteurs que vous avez des obligations à remplir quant à l'entretien courant de vos plantations (arbre, haie vive, haie bocagère et végétation).



Selon le code civil dans son article 671, vous devez respecter :

- une distance minimale de 0,50 m, de la limite séparatrice pour les plantations de type «basse-tige» ne dépassant pas les 2 m de hauteur,
- une distance de 2 m minimum de la ligne séparatrice pour les arbres de type «haute-tige» destinés à dépasser les 2 m de hauteur.

Il faut savoir que la distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre et que la hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est planté l'arbre, jusqu'à la pointe.

Voies communales

Il n'est permis d'avoir des arbres en bordure des voies communales qu'à une distance de deux mètres pour les plantations qui dépassent deux mètres de hauteur et à la distance de 0,50 mètre pour les autres.

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies (limite de propriété).

De par ses pouvoirs de police générale, le maire en application des articles L 2212-2 du code général des collectivités territoriales peut imposer à ses administrés de procéder

à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur les voies communales.

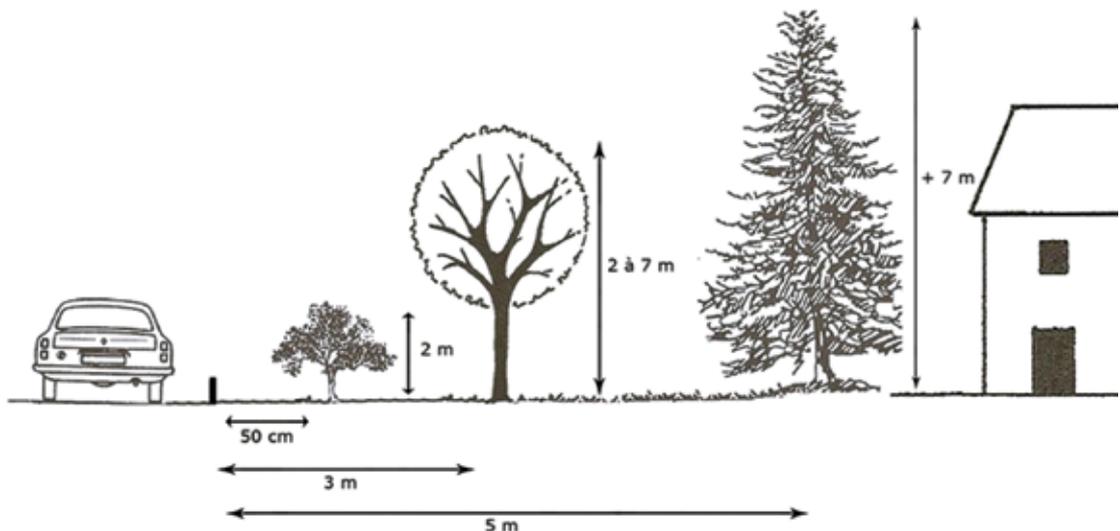
Enfin, l'article R 116-2 5° du code de la voirie routière donne pouvoir au maire en l'absence d'autorisation de sanctionner les personnes qui « auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier. »

Chemins ruraux

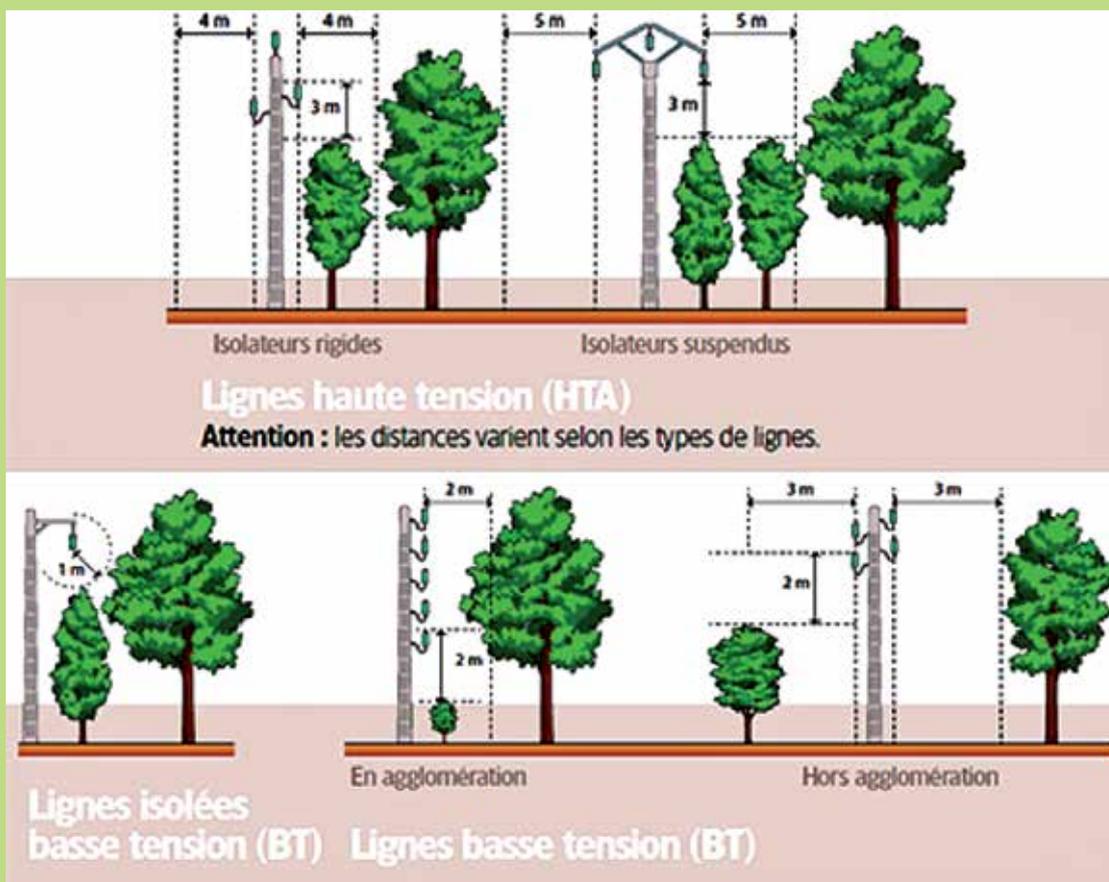
Les arbres et les haies vives peuvent être plantés en bordure des chemins ruraux sans condition de distance. Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des chemins ruraux doivent être coupés, de manière à sauvegarder la commodité du passage et la conservation du chemin.

Routes départementales

Il n'est permis d'avoir des arbres en bordure des routes départementales qu'à une distance de 2 mètres. Pour les plantations qui dépassent 2 mètres de hauteur et à une distance de 0,5 mètre pour les autres. Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des routes départementales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies.



Distance des plantations à proximité du réseau électrique :



Référence de la réglementation :

Arrêté préfectoral de la Manche du 30 novembre 1970 concernant l'élagage en bordure des routes, des voies communales, chemins ruraux et voies ferrées.

Règlement de voirie de la commune de Barneville-Carteret (Titre III – articles 41- 42 et 43)

Sanction

Règlement de voirie de la commune de Barneville-Carteret – Titre v – Gestion, police et conservation du domaine public routier – Articles 96 à 101.

L'article R.116-2 du code de la voirie routière : Seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe (montant jusqu'à 1 500 €) ceux qui :

1° Sans autorisation, auront empiété sur le domaine public routier ou accompli un acte

portant ou de nature à porter atteinte à l'intégrité de ce domaine ou de ses dépendances, ainsi qu'à celle des ouvrages, installations, plantations établis sur ledit domaine ;

2° Auront dérobé des matériaux entreposés sur le domaine public routier et ses dépendances pour les besoins de la voirie ;

3° Sans autorisation préalable et d'une façon non conforme à la destination du domaine public routier, auront occupé tout ou partie de ce domaine ou de ses dépendances ou y auront effectué des dépôts ;

4° Auront laissé écouler ou auront répandu ou jeté sur les voies publiques des substances susceptibles de nuire à la salubrité et à la sécurité publiques ou d'incommoder le public ;

5° En l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier ;

6° Sans autorisation préalable, auront exécuté un travail sur le domaine public routier ;

7° Sans autorisation, auront creusé un souterrain sous le domaine public routier.



SARL SIMON

**PLOMBERIE - CHAUFFAGE
ENERGIES RENOUVELABLES
SALLE DE BAINS**

Rue du Pont Rose
50270 BARNEVILLE CARTERET
Tél. : 02 33 04 95 98
Fax : 02 33 04 55 65
Mail : sarlsimon@wanadoo.fr



LAUNEY HERVÉ
Multiservices - Petit bricolage



LE FOYER - 50260 BRICQUEBEC
Tél. 02 33 52 93 82 / 06 48 57 22 77
N° Siret : 801 588 930 00017

EX'IM EURL F.E.D.
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

26 BIS RUE DE LA RÉPUBLIQUE
50260 BRICQUEBEC

TÉL. 02 33 41 53 81
FAX : 09 70 63 32 20

EXIM50@EXIM-EXPERTISES.FR
WWW.EXIM-EXPERTISES.FR



MENUISERIE CHARPENTE LEFER

MENUISERIE CHARPENTE
LEFER

RGE



ZA Le Long-Boscq - BRICQUEBEC
02.33.100.790 - www.menuiserie-lefer.fr



MENUISERIE RATEL

Menuisier - Fabricant

- Charpentes
- Menuiseries Bois - Alu - PVC
Mixte alu / Bois
- Extensions en ossatures bois
- Cuisines - Escaliers
- Portails - Clôtures

50260 Bricquebec



Tél. 02 33 52 23 94

www.menuiserie-ratel.com

Mr. Bricolage



Tél. 02 33 87 63 00

1 ZA Le Bouillon - 50580 Port-Bail

EDITION
Infocom

INFOCOM EDITION

Partenaire des collectivités

MISE À DISPOSITION GRATUITE DE SUPPORTS
DE COMMUNICATION ET D'ÉQUIPEMENT URBAIN



Z.I. Les Paluds - Pôle Performance - 510 Avenue de Jouques - 13400 AUBAGNE
www.infocom-edition.fr - Tél. : 04 65 28 01 20

Notre entreprise s'associe à ses partenaires pour promouvoir
L'ECO-CITOYENNETÉ

**Informier
Eduquer
Sensibiliser**

Ensemble, agissons
pour la protection de
l'environnement et le
développement durable



Plus d'infos : www.ecologie.gouv.fr

OBLIGATION DE BON ENTRETIEN DES RIVERAINS

Sur les trottoirs au droit de leur propriété

Titre II - article 18 du règlement de voirie de la commune de Barneville-Carteret :

« Il est précisé que par temps de neige et de verglas, les riverains ont l'obligation d'effectuer les travaux de déblaiement de la neige et de lutte contre le verglas notamment sur les trottoirs au droit de leur propriété. »

Titre III - Article 26 du règlement de voirie de la commune de Barneville-Carteret :

« Les propriétaires des terrains riverains sont tenus d'entretenir les ouvrages »

Article 41 du règlement de voirie de la commune de Barneville-Carteret :

Plantations et entretien en limite du domaine public-privé en pied de mur :

« L'entretien des « Pieds de murs » sur tout le linéaire d'une propriété privée reste à la charge du propriétaire ».

Référence de la réglementation :

Règlement de voirie de la commune Barneville-Carteret (Titre III – Droit et Obligations des riverains – page 12 à 20 – articles 24 à 45)

Sanction

Règlement de voirie de la commune de Barneville-Carteret – Titre v – Gestion, police et conservation du domaine public routier – Articles 96 à 101.



ELAGAGE/ENTRETIEN : c'est le moment d'y songer !

Nous allons entrer dans des saisons moins clémentes. Le vent, les orages et autres turbulences climatiques s'invitent en périodes automnale et hivernale. Pensez à élaguer vos arbres et autres végétations aux abords des lignes électriques, téléphoniques ou qui débordent sur le domaine public. En cas de sinistre causé à un tiers vous risquez d'être rendu responsable.

D'autre part un petit rappel sur l'obligation qui est faite aux propriétaires ou locataires d'assurer l'entretien (pied de murs, trottoirs) sur tout le linéaire de leur propriété ou location.

Lorsque vous ne disposez pas de trottoir vous n'avez qu'une obligation de nettoyage de votre pied de mur ou de haie, le nettoyage de l'accollement est réalisé par les services municipaux.

Un grand merci à ceux qui le réalisent eux-mêmes.



LUTTER CONTRE LES DÉJECTIONS CANINES



La commune de Barneville-Carteret lance une campagne de communication afin de sensibiliser la population à la lutte contre les déjections canines.

Le contexte :

Les rues, promenades, parcs et pelouses de la commune de Barneville-Carteret sont régulièrement souillées par des déjections canines. Ces déjections détériorent l'environnement et entachent l'image de la commune.

Chaque année, pour conserver un cadre de vie agréable, la commune mobilise des moyens humains et matériels.

De plus, afin de lutter contre ce problème ancien et récurrent, **la commune a mis en place des bornes (distributeurs de sacs)** à différents endroits :

- Entrée de plage principale sur le secteur de Barneville-plage,
- Toilettes publiques Barneville-plage,



- Avenue de la Mer – Aire de pique-nique pont du Havre – secteur Barneville-bourg,
- En face du pressing – Place de l'Église - secteur de Barneville-bourg,
- Square Camerone – derrière le bâtiment de la Mairie – secteur Barneville-bourg,
- Rue du Port, direction plage de la Potinière, sur le secteur de Carteret,
- Route des Deux Plages – Aire de pique-nique secteur Carteret,
- Promenade J. Barbey d'Aureville à la sortie de la rue de Paris.

Mais celles-ci restent trop peu utilisées.

Cette campagne a pour but de sensibiliser la population, et notamment les propriétaires de chien, au respect de l'environnement et des autres afin que l'ensemble des Barnevil-lais-Carteretais et les personnes qui visitent la commune aient plaisir à se rencontrer dans des espaces publics propres et agréables.

Les efforts conjugués des services municipaux et des habitants peuvent améliorer le cadre de vie.



Les objectifs de la campagne :

Sont de :

- faire réagir les propriétaires de chiens aux nuisances des déjections canines,
- informer les gens des lieux où se situent les bornes,
- faire prendre conscience que les déjections canines ont des conséquences sur :

- l'environnement : détérioration du cadre de vie, pollution,
- la sécurité : les déjections sont responsables d'accidents (glissades, etc.),
- la santé : problème d'hygiène,
- les finances : chaque habitant est impacté par ces dépenses via les impôts,

- Sensibiliser les citoyens à ce geste éco-citoyen,

- Valoriser les bons citoyens pour qu'ils n'aient pas honte du regard des autres lors du ramassage des déjections de leur chien,

En dernier recours, reste la sanction :

Un propriétaire de chien pris sur le fait est passible d'une amende de **68 euros** conformément à la réglementation. Ainsi l'article R.633-6 du Code pénal (décret n° 2015-337 du 25 mars 2015) dispose que « est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

BANDE A DETACHER POUR CONSERVER LE JUSTIFICATIF DU PAIEMENT

IMMATRICULATION						DATE		CARTE DE PAIEMENT	
		DEPT	ARRT	SERVICE	JOUR	MOIS			

LA CONTRAVENTION RELEVÉE A VOTRE ENCONTRE ENTRE DANS LE CAS SUIVANT :

<input type="checkbox"/> CAS PIÉTON	AMENDE FORFAITAIRE	AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE (1)
<input type="checkbox"/> CAS N° 1	4 €	7 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 2	11 €	33 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 3	35 €	75 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 4	68 €	180 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 4	135 €	375 €

Les cas 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} ne s'appliquent qu'aux contraventions au code de la route à l'exception de celles relatives au stationnement.

<input type="checkbox"/> CAS N° 2 ^{ème}	AMENDE FORFAITAIRE MINORÉE	AMENDE FORFAITAIRE	AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE (1)
<input type="checkbox"/> CAS N° 3 ^{ème}	22 €	35 €	75 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 4 ^{ème}	45 €	68 €	180 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 4 ^{ème}	90 €	135 €	375 €

CAS A LA PROCEDURE DE L'AMENDE FORFAITAIRE N'EST PAS APPLICABLE A LA CONTRAVENTION RELEVÉE. VOUS FEREZ L'OBJET DE POURSUITES JUDICIAIRES INTERIEURES, A L'INITIATIVE DU MINISTRE PUBLIC.

(1) Plus d'informations : à défaut de paiement dans les 45 jours, vous recevrez une amende forfaitaire majorée du montant indiqué ci-dessus.

PAIEMENT OU CONTRAVENTION POUR INSTRUCTIONS AU VERSO

SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS PAYER PAR CHÈQUE, COLLEZ A CET EMPLACEMENT « LA PARTIE A ENVOYER » (PAI DE TIMBRE FISCAL)

TIMBRE-POSTE, TARIF LETTRE

DESTINATAIRE

cerfa
N° 11317-03

Les déjections canines,

effectuées sur la voie publique

et non ramassées

par le maître de l'animal,

sont verbalisables

d'une contravention de 3^e classe*

soit :

un timbre amende de 68 €

* article R.633-6 du Code Pénal

(Décret n°2015-337 du 25 mars 2015)



LA SAUVEGARDE DU LITTORAL :

Un défi à relever d'urgence pour le nouveau territoire du COTENTIN

Qu'avons nous constaté sur notre territoire ces dernières années ?

Pour faire face aux dégâts provoqués par les désordres climatiques répétés sur leurs fronts de mer respectifs, les collectivités ou les associations de riverains ont souvent paré au plus pressé, avec des solutions plus ou moins efficaces qui ont mis en lumière le défaut d'une stratégie coordonnée de maîtrise et de prévention de l'érosion et des risques de submersion.

Après Xynthia à partir de 2010, la réponse des Pouvoirs Publics a été, de lancer sur notre Presqu'île comme sur une grande partie des régions côtières françaises des Plans de Prévention des Risques Littoraux. Le volet Prévention de ces PPRL se limitant cependant à la stricte mise en place d'un règlement pour préserver la sécurité des habitants des zones réputées sensibles. Dès la mise en application de ces plans, ces habitants sont tenus (sous certaines conditions) d'adapter individuellement leur habitat au risque de submersion. Parallèlement, le développement des habitations sur les territoires potentiellement submersibles a été interdit ou fortement limité comme c'est le cas à Barneville-Carteret. Outre le fait, comme nous avons déjà eu l'occasion de l'écrire, que ces plans ont été imposés sans une réelle concertation, ils n'ont pas pris pour objectif de savoir si l'adaptation ou la réfection des ouvrages de protection existants permettraient, sur ces territoires, de faire face à la nouvelle intensité des désordres climatiques. Par ailleurs, ces règlements sont appliqués

sans la moindre souplesse et correction des limites des zonages tracées quelquefois approximativement par les cabinets d'étude. Ainsi, sans qu'elle soit affirmée explicitement, la seule politique qui transparait des règlements de ces Plans de Prévention des Risques Littoraux est la préconisation à moyen terme de la délocalisation des constructions situées dans les zones considérées comme potentiellement submersibles.

Toutes les côtes de notre beau Pays sont-elles trai- tées de la même manière ? Il semblerait que non.

Il suffit pour s'en convaincre de sortir un peu de notre territoire normand et de parcourir les côtes de l'Atlantique landaises ou vendéennes (pourtant tragiquement touchées pour ces dernières), pour constater qu'il y a des endroits dans lesquels on semble considérer que des ouvrages de protection peuvent encore être efficaces et que l'Etat, les Régions, les Départements et les Communautés de communes savent trouver les dizaines voire les centaines de millions d'Euros nécessaires à la réalisation des travaux d'adaptation de ces ouvrages. Les chantiers engagés actuellement à l'Île de Ré illustrent cette différence de traitement d'un territoire à l'autre et le COTENTIN qui est entrain de se construire devra rapidement réagir pour corriger ce qui pourrait ressembler à une disparité de traitement.



Toutes les côtes françaises doivent être traitées et considérées de la même manière. Cela ne signifie pas qu'il faut construire des ' digues en béton ' sur tout le littoral bien au contraire, mais si, à certains endroits de notre littoral des ouvrages sont considérés comme utiles et suffisamment fiables pour protéger les habitants et leurs biens alors pourquoi ne le seraient ils pas ailleurs sur des côtes présentant les mêmes caractéristiques ?

L'attractivité du littoral du COTENTIN n'a rien à envier à celle des côtes de l'Atlantique et nous devons prendre collectivement conscience de cette richesse et tout mettre en œuvre pour la préserver.

La Communauté de Commune de la Côte des Isles, et celle des Pieux ont montré la voie en s'associant avec les Communautés de

communes littorales du Pays de Coutances pour démarrer, dans le cadre d'un projet cofinancé par la Région *, une réflexion sur une politique cohérente de gestion du littoral sur toute la cellule hydro-sédimentaire de la Côte Ouest allant du Cap de Flamanville à la Pointe de Granville. Cette étude qui vient de démarrer devra être suivie avec attention par la nouvelle agglomération du COTENTIN qui à l'instar d'autres territoires, va devoir rechercher rapidement les moyens techniques et les solutions financières pour que les habitants de son littoral puissent continuer à cohabiter sereinement avec la Mer.

(*) Dans le cadre de l'appel à projet Notre Littoral Pour Demain

Jean Louis Revert



LE JUDO CLUB A SON DOJO AU GYMNASSE DE BARNEVILLE-CARTERET

Nous accueillons des enfants de 4ans1/2 à adulte .

Les cours sont assurés le vendredi.

Nous sommes un petit club (une cinquantaine de licenciés) mais dynamique.

Et il en ressort un esprit très familial.

Vous pouvez trouver votre place comme simple pratiquant, compétiteur ou vous distinguer

dans l' arbitrage.

Quelque soit le rôle que vous jouerez félicitations & récompenses seront au rendez-vous.

Avant de vous lancer, vous pouvez essayer 2 vendredis.

Et pour tous ceux qui le souhaitent vous pouvez également , au sein du club, vous inscrire pour des cours de Taïso

De nos jours cette discipline intéresse un public de plus en plus large, sans limite d'âge, qui n'a pas forcément pratiqué de sport auparavant et qui recherche un loisir axé sur la culture et l'entretien physique. C'est une alternative ludique aux nombreux sports de remise en forme comme le step ou la gymnastique volontaire puisque certains cours de Taïso représentent une approche douce des arts martiaux tels que le judo et le jujitsu, sans aucun danger (pas de chute, pas de coup porté).

(Les cours sont dispensés aux heures des cours adultes judo)



Pour obtenir tous les renseignements utiles vous pouvez nous joindre de différentes façons à savoir :

notre site internet : <http://www.judo-club-barneville-carteret.fr>

notre adresse mail : contact@judo-club-barneville-carteret.fr

notre téléphone : 02.33.47.91.63

Alors n' hésitez pas et poussez la porte du dojo !!!!



NUMÉROS D'URGENCE

17

POLICE-SECOURS

15

SAMU

18

SAPEURS-POMPIERS

APPEL D'URGENCE
EUROPEEN

112



Hôpital Pasteur Cherbourg	02 33 20 70 00
Hôpital de Valognes	02 33 95 70 00
Ambulances de la Côte des Isles	02 33 04 71 33
Ambulances Davodet.....	02 33 53 05 30
Dr Haquet, Dr Boehm et Dr Strzalkowki	02 33 52 61 36

■ Chirurgien-dentiste à Barneville-Carteret

Dr Christian BARRE 02 33 53 83 41

■ Cabinet infirmiers

Jean-Lemarchand, Lamort, Morin....	02 33 04 60 62
Letribot	02 33 10 28 50
Pharmacie	02 33 53 86 17
Kinésithérapeutes	02 33 04 96 97
Pédicure-podologue.....	02 33 04 52 60
Sage-femme.....	06 89 93 28 04

■ Direction Générale des Services

Pascale RAGOT
pascale.ragot@barneville-carteret.fr 02 33 53 95 34

■ Permis de construire, urbanisme

Claudine BOJARSKI
claudine.bojarski@barneville-carteret.fr 02 33 53 95 31

■ Service des eaux et assainissement

Claudine BOJARSKI , Maryline LECUREUIL
claudine.bojarski@barneville-carteret.fr 02 33 53 95 31

■ Accueil, démarches administratives, standard

Cathy MACAIGNE
cathy.macaigne@barneville-carteret.fr 02 33 53 88 29

■ Etat civil, concession funéraire, élections, CCAS

Edith GONANO
edith.gonano@barneville-carteret.fr 02 33 53 95 33

■ Comptabilité

Françoise GRENTE
francoise.grente@barneville-carteret.fr 02 33 53 95 32

■ Associations, animation, communication

Cyrille PAIN
cyrille.pain@barneville-carteret.fr 02 33 53 95 36

■ Environnement et littoral

Jennifer PACARY
jennifer.pacary@barneville-carteret.fr 02 33 53 88 29

■ Services techniques

André MARION
technique.bc@orange.fr 02 33 04 23 06
..... 06 85 82 67 30

■ Garde champêtre

Patrice BELLIER
police@barneville-carteret.fr 06 45 17 26 58



PIERRICK LEDARD



Rendez-vous au Pôle Nautique pour l'interview de Pierrick Ledard. Originaire de Barneville-Carteret, membre du CAMBC depuis 2000, champion de Normandie en aviron de mer (solo et double)

D'où vient cette passion pour l'aviron ?

En 1999, je faisais de la voile et j'ai commencé l'aviron avec les tickets sports, j'ai accroché tout de suite! J'avais 13 ans. Le président de l'époque m'a pris sous son aile, il m'a formé et m'a aidé à me perfectionner pour faire des courses. J'ai alors participé à mes premiers championnats de France en 2001.

Quelle est ton histoire avec le club?

Je suis dans le bureau de l'association depuis 10-12 ans et j'ai été Vice-Président pendant environ 4 ans, je me suis retiré cette année, mais je suis toujours actif au sein du club.

Comment est l'ambiance du club?

L'esprit est convivial, il n'y a pas d'esprit de compétition, le club reste accès sur les loisirs. Je pense que c'est pour ces raisons que le nombre de licenciés augmente. C'est agréable de voir que toute l'année des gens viennent ramer, même sous la neige!



Quel est ton palmarès ?

- > 7 fois champion de Normandie en aviron de mer en solo et en double
- > En tête du Championnat Grand Ouest 2016 avant la dernière manche
- > 3 fois dans les 10 premiers nationaux
- > 2 médailles de bronze et 1 médaille d'or aux Internationaux de France
- > Une dixième place aux Championnats du monde de 2013



Quel est ton plus beau souvenir?

En 2003, j'ai eu l'occasion de faire la Trans-Manche en double, qui partait de Cherbourg jusqu'à Poole. C'est un de mes plus beaux souvenirs, car c'était une longue distance! J'ai le record de la traversée Sercq-Jersey en solo. Et cette année, j'ai enfin gagné la course Jersey-Carteret!

"Solo ou double" as-tu une préférence?

En solo, c'est agréable de se retrouver seul au milieu de l'eau, au milieu de nulle part et d'admirer des vues, comme les falaises de Carteret! Je dirais que j'ai une préférence pour le double, car tu peux partager l'effort avec une autre personne et te surpasser pour ton équipier. Même si cette année, j'ai fait le choix d'évoluer tout seul, suite à la proposition d'un fabricant



de bateaux qui m'a proposé de ramer pour sa marque (Liteboat, basée à Grenoble) En bref, tu peux à la fois évoluer en individuel et en équipe, que se soit pour le plaisir d'une balade au bord de la plage ou pour te perfectionner en faisant de la compétition.



Veux-tu citer quelques sponsors?

J'ai la chance d'avoir des entreprises, des restaurateurs et des particuliers de Barneville-Carteret



et de l'extérieur, qui me soutiennent pour pouvoir participer à toutes les compétitions du Grand Ouest ainsi qu'aux championnats nationaux et mondiaux. Ces partenaires sont indispensables, car une saison de compétitions représente un budget conséquent!

Quelles sont les personnes qui t'inspirent?

Steven Redgrave, anglais, 5 fois médaillé d'or olympique en 5 Olympiades. Ian Blandin (jersiais) et Jo Paul (guernesiais) Je les connais depuis l'enfance, ils sont toujours aussi forts, je les respecte pour leur longévité.

Quels sont tes objectifs pour cette fin de saison 2016 ?

Mes objectifs sont principalement, les championnats de France pour lesquels j'aimerais atteindre une médaille! Et pourquoi pas créer la surprise lors des championnats du monde! Pour 2017, mes objectifs pour les championnats sont les mêmes! Et si l'occasion se présente, améliorer le record de la Jersey-Carteret!

Interview réalisée par Marie Lerouvillos, chargée de mission tourisme, événementiel, communication, Ville de Barneville-Carteret.

Site web :
Club d'aviron en mer de
Barneville-Carteret

Facebook : @aviron.carteret

Voici les résultats pour 2016:

- > 28^{ème} du Championnat de France indoor catégorie élite
- > 4^{ème} du Challenge du Prince Albert II à Monaco
- > Vainqueur du Championnat Grand Ouest 2016 après 6 manches
- > Vainqueur de Sark Jersey et détenteur du record
- > Vainqueur de Jersey Carteret

- > Vainqueur de Granville Chausey aller/retour
- > Vice Champion de France
- > 6^{ème} et 1^{er} Français du Championnat du Monde.

A l'heure où nous imprimons ce bulletin, Pierrick est devenu Vice-champion de France à 2016 à Menton et a terminé 6^{ème} (et 1^{er} français) au championnat du monde d'aviron de mer à Monaco ! Bravo à lui pour cette performance !



HUBERT BURET



Hubert Buret, habite à Barneville-plage, Président de l'association ArtBc, depuis novembre 2015.

Comment l'association ArtBc a vu le jour?

En 2015, je cherchais un lieu pour exposer un peintre brésilien, je me suis adressé au Maire qui m'a tout de suite proposé la salle du parc. Puis très vite, il m'a soumis l'idée de créer une association dans le but de promouvoir les arts (peinture et sculpture, principalement) sur Barneville-Carteret, car l'ancienne association avait démissionné. J'ai alors fait le tour de mes relations pour la constituer. On est à ce jour une dizaine.

Quelle est votre histoire personnelle avec l'Art?

J'ai toujours été un passionné d'art! Allant régulièrement au Brésil, j'ai rencontré des artistes dont Anderson Neves. Il a eu envie de connaître le Cotentin, je lui ai donc trouvé une salle pour exposer son travail. Sinon par le passé, j'ai été Président d'une association à Bricquebec pour laquelle j'ai créé le salon des antiquaires. Je nourris une passion pour les arts sous toutes ses formes.

Comment faites-vous la programmation artistique d'ArtBc?

Les membres de l'association sont des amateurs d'art, ils ont une sensibilité artistique et des compétences dans le domaine. C'est une très grande chance d'avoir sélectionné toutes ces personnes car elles prennent leur





rôle très à coeur. J'avais déjà une bonne liste d'artistes et les membres m'ont cité ceux qu'ils connaissaient. Je souhaitais déléguer et faire confiance à mes collaborateurs et pour une première saison d'ouverture au public, c'est plutôt une réussite!

On a mis la barre assez haute avec l'aide et la confiance de Monsieur le Maire, lui même amateur d'art. On a eu la chance cette saison d'avoir un bon niveau! On a essayé d'élargir la zone géographique pour rechercher des artistes afin d'éviter d'exposer toujours les mêmes! Ensuite j'ai demandé aux artistes de talent de m'indiquer dans leurs relations d'autres artistes, pour que ça fasse effet boule de neige.

Avez-vous des relations avec des galeries?

Pour l'instant non, c'est le début. On travaille avec le bouche à oreille, les connaissances, les membres de l'association voyagent et font des rencontres artistiques. Le but de notre association est de présenter des artistes de qualité mais aussi de casser les frontières géographiques.

Pour le futur avez-vous prévu d'exposer des artistes qui travaillent avec des médiums autres que la peinture et la sculpture?

Oui pourquoi pas, des artistes-photographes. La programmation de la saison 2017 est pratiquement complète et il y a des demandes pour 2018. Les artistes ont vendu cette année donc nous sommes assez sollicités pour les années suivantes.

Quelles leçons avez-vous tiré de cette première saison?

Plus d'organisation et une meilleure logistique. Nous souhaitons conserver le même niveau d'excellence, autant pour les vernissages (petits fours, produits de qualité) que pour la programmation artistique.

Ce qui est agréable avec ce projet d'association, c'est que tout le monde s'investit et travaille en équipe. On est à peu près tous de la même génération et l'esprit de compétition n'a plus lieu d'être, ce qui, je pense, est nécessaire dans une association.

Nous travaillons en collaboration avec la Mairie, c'est une chance extraordinaire qu'elle nous ait confié ce bel endroit et c'est un devoir pour nous de mener à bien les responsabilités dont nous avons la charge.

Site web : ArtBc

Interview réalisée par Marie Lerouillois, chargée de mission tourisme, événementiel, communication, Ville de Barneville-Carteret.



BAPTISTE & QUENTIN



A l'occasion du Forum des associations qui a lieu le 4 septembre à la salle omnisports de Barneville-Carteret, je suis allée à la rencontre de deux membres du club de l'US Côtes des Isles :

Baptiste Fauvel, 18 ans, habite à Barneville depuis 8 ans, milieu offensif, équipe sénior.

Quentin Frigout, 16 ans et demi, habite La Haye D'Ectot depuis toujours, défenseur central et peut-être bientôt capitaine! Equipe U17 (dernière catégorie jeune avant les seniors)

Qu'est-ce qui vous a donné envie de jouer au foot?

BF : A l'école, j'ai toujours bien aimé ça, c'était évident, j'ai toujours les mêmes potes qu'au début, depuis la maternelle. La semaine on est pas ensemble mais le vendredi et le dimanche on se retrouve! Et puis quand t'es dans un petit club c'est pas comme à la CUC à Cherbourg où tu peux changer comme tu veux, ici on reste ensemble!

Quelle est votre histoire avec le Club?

BF et QF : On a commencé le foot au club de l'USCI vers l'âge de 5 ans.

BF : Je joue milieu offensif et je suis dans l'équipe sénior. On est en première division de district et l'objectif ce serait de terminer dans les 4 premiers pour profiter de la refonte des





championnats, pour monter soit en départementale 1, soit en régionale 3.

QF : Nous on monte en division d'honneur régionale et c'est la première fois qu'une équipe jeune à 11 du club joue en niveau régional.

Pouvez-vous me parler de l'association?

BF : Il y a toujours eu une école de foot qui marchait bien avec Jérôme Grossin et Marc Catherine, de plus on eu le Label Ecole de Football FFF depuis 2010. L'équipe sénior régressait depuis quelques saisons. En 2015, on a réussi à recréer une bonne ambiance autour du club, ce qui nous a permis de monter et de gagner la coupe de la Manche en juin.



Quelles sont les personnes qui vous inspirent?

BF : Sócrates, le joueur brésilien. Le sport c'est aussi un moyen de fédérer les gens, Sócrates

s'est servi du football pour participer à sa manière à la révolution au Brésil.

QF : Marc Catherine, c'est le meilleur dans l'équipe, c'est notre coach, je le voyais jouer quand j'étais petit!

La playlist musicale qui vous motive!

BF : Y a la playlist d'avant match et d'après match. Il y en a pour tous les âges parce que les joueurs ont entre 17 à 37 ans. C'est moi le Dj dans les vestiaires!

K'naan – Wavin Flag feat. féfé

Eminem – The Real Slim Shady & My name is

Yodelice – Fade Away

Patrice – Soulstorm

AC/DC – Highway to hell

Brians Adams – Summer of 69

Indochine – L'aventurier

Orelsan

Jul

Quelle est votre définition d'une clique?

BF : Une clique c'est une bande de potes, une bande de potes qui dure, comme l'équipe de foot!

Site web :

Union Sportive de la Côte des Isles

Facebook : USCI

Interview réalisée par Marie Lerouvillois, chargée de mission tourisme, événementiel, communication, Ville de Barneville-Carteret.





LUC FLAMBARD

02 33 04 96 02

3 bis, Avenue de la mer
50270 BARNEVILLE-CARTERET
Mail : artisan.luc-flambard@orange.fr

PEINTURE • RAVALEMENT

Revêtement Sols et Murs
Carrelages
Plafond tendu ALYOS
Doublage Placoplâtre



ISOLATION EXTÉRIEURE

COMMUNES DE RATTACHEMENT
ST-JEAN-DE-LA-RIVIÈRE
ST-GEORGES-DE-LA-RIVIÈRE
ST-AURICE-EN-COTENTIN

SARL **ALFA TAXI**
Fadia PILOT
50270 BARNEVILLE CARTERET
☎ 02 33 52 03 75

*c'est parti
mon Taxi*

3 Véhicules
dont 1 aménagé pour personnes
à mobilité réduite

TAXICOM
TOUS TRANSPORTS TOUTES DISTANCES
Gares - Aéroports - Circuits touristiques
TAXI CONVENTIONNÉ TOUTES CAISSES
TRANSPORTS DE MALADES ASSIS


RENAULT

**CHANGÉONS DE VIE
CHANGÉONS L'AUTOMOBILE**



SARL Garage Dubost
35 rue Guillaume le Conquérant
50270 BARNEVILLE CARTERET
Tél. 02 33 53 80 14



PLAC
PIERRE
CLOTURE
TERRASSE
CARRELAGE
RENOVATION
SALLE DE BAIN
TOUT A L'EGOUT
POSE DE MENUISERIE

SEB
MACONNERIE

50270 BARNEVILLE CARTERET
02 33 52 81 94
06 07 89 82 35

LE TUBE



GLISSE, OUTDOOR, SPORTSWEAR
cotentinrider.fr

4, rue des Halles
50270 Barneville-Carteret

t : 0 233 036 194
contact@cotentinrider.fr

Peinture - Ravalement - Revêtement sols et murs
Papiers Peints - Vitrerie - Plafonds

Pascal Lacotte

**CARTERET
PEINTURE**



22 rue du Cap - 12 Boulevard Galliéni - 50270 CARTERET
Tél. 02 33 53 87 90 - 06 07 09 77 93
carteret.peinture@wanadoo.fr



ECOLE D'ÉQUITATION
Vous accueille à 500m de la plage

CLUB HIPPIQUE «A CHEVAL !»
Stephan LYPKA

55, rue de la Corderie - 50270 BARNEVILLE CARTERET
Tél. 02 33 04 9 63 / 06 77 80 36 80
Email : clubhippiqueypca@gmail.com
Site : clubhippiqueypca.net



INSTITUT
Secrets de beauté
Julie Chenel
9, Rue Paul Philippe - Bricquebec
Tél. 02 33 21 03 49



Produits Guinot et Master Color

- Soins du visage et du corps
- UV Climatisé • GMP 4.14

Du lundi au vendredi : 9h / 18h30 - Fermé le mardi
Samedi : 9h / 17h30 Journée continue

FLorilège de Pauline

- Spécialiste mariage
- Livraison à domicile
- Vente à distance
- 7j/7



02 33 52 60 70

22, rue de la République 50260 Bricquebec

MORGANE SHAZO

PRÊTA-PORTER • Hommes • Femmes • Enfants

**DDP - 3 POMMES
JN'JOY
MELTI'POT...**

Ouvert le lundi, mardi,
jeudi et vendredi
de 10 h à 12 h 15
et de 14 h 30 à 19 h
le samedi de 10 h à 12 h 15
et de 14 h 30 à 18 h



morganeshazo@orange.fr - 02.33.08.37.17
1, rue de la République - **BRICQUEBEC**

Morgane Shazo



24/24



24/24



24/24



Monseigneur 2 €
Violence zones
gratuite



Camping
GAZ

Carrefour
market



Le Pont rose 02 33 04 50 44

ÉTÉ (Juillet - Août) **Horaires** **HIVER**

Tous les jours 8h30 - 20h00

Dimanche 8h30 - 12h30

Du Lundi au Vendredi de 9h00 - 12h30
et de 14h30 - 19h30

Samedi 9h00 - 19h30 sans interruption
Dimanche fermé

ACCEPTÉ LES TITRES RESTAURANT



PIZZAS
À
EMPORTER

Cuites sur place



Rôtissoire



POISSONNERIE



B
O
R
N
E
DÉVELOPPEMENT
NUMÉRIQUE



PHOTOS
MINUTE



Clés
minute
à
l'accueil



Location
véhicules
utilitaires



Billetterie
Carrefour
spectacle



CARTES
TÉLÉPHONIQUES
en VENTE
au magasin



PHOTOCOPIES